

cond maître, surveille l'exécution des règlements relatifs à la discipline, à la tenue, à la propreté, à la salubrité. Il veille à la manœuvre, aux voiles, aux cordages, aux vergues, etc., et au bon entretien des armes. En présence de l'ennemi et pendant les combats, le contre-maître est placé sur le gaillard d'avant; il transmet aux matelots qui y servent les ordres des officiers et veille à leur exécution; il ordonne la réparation ou le remplacement des pièces qui sont endommagées.

Comme on le voit, les attributions de cet officier sont très-importantes; aussi ne choisit-on ordinairement pour le remplir que des hommes connaissant parfaitement le service et ayant déjà donné de bonnes preuves d'intelligence, d'adresse et de fermeté.

Malgré la difficulté que l'on éprouve à se procurer d'excellents contre-maîtres, on n'a accordé à leur grade que de bien maigres avantages; ce ne sont que des sergents, et, malgré leur titre d'officiers maritimes, on ne leur reconnaît que le grade de sous-officiers d'équipage.

Pourquoi dit-on alors qu'ils sont officiers? Cette anomalie s'explique d'elle-même. Les contre-maîtres étaient réellement, il y a plusieurs siècles, des officiers subalternes, mais par suite de la marche descendante de tous les titres militaires ou maritimes (capitaine, chef, sergent, caporal, etc., etc.), qui ont tous en primitivement une acception plus élevée qu'aujourd'hui, le contre-maître est devenu sergent, et par habitude on a continué de lui donner le titre d'officier maritime.

Nous trouvons pour la première fois mention officielle le titre de contre-maître dans une ordonnance du XVII^e siècle, dont voici un extrait. L'ordonnance de la marine de 1689 dit: « Le contre-maître, étant établi pour soulager le maître, doit exécuter ses ordres, et, en son absence, faire les choses qui sont de la fonction du maître. Il fera faire la manœuvre du mât d'arimon et de beaucoup, sur la parole du maître, mouiller et lever les ancres, les bosser et mûre, a continuer de lui donner le titre d'officier maritime.

Nous trouvons pour la première fois mention officielle le titre de contre-maître dans une ordonnance du XVII^e siècle, dont voici un extrait. L'ordonnance de la marine de 1689 dit: « Le contre-maître, étant établi pour soulager le maître, doit exécuter ses ordres, et, en son absence, faire les choses qui sont de la fonction du maître. Il fera faire la manœuvre du mât d'arimon et de beaucoup, sur la parole du maître, mouiller et lever les ancres, les bosser et mûre, a continuer de lui donner le titre d'officier maritime.

contraire à celle que l'on suivait précédemment; évolution d'une troupe qui fait volte-face, d'un ou plusieurs navires qui virent bord pour bord.

Fig. Actuel qui a un but détourné, opposé à celui qu'elle semble supposer.

Art milit. Contre-marche tactique. Renversement de l'ordre de marche que la troupe avait d'abord suivi. Contre-marche stratégique. Marche qui a pour but de donner le change à l'ennemi.

Techn. Nom des leviers qui, dans les métiers à tisser, sont placés entre la remise et les marches, et dans un sens opposé à celui de ces dernières.

Constr. Hauteur de chaque marche d'un escalier; planche qui forme cette hauteur.

Encycl. Art milit. La contre-marche est le mouvement d'une troupe qui, au lieu d'achever l'exécution d'une marche commencée, tourne en tout ou en partie et prend pour continuer sa route une position contraire à celle qu'elle avait d'abord. La contre-marche est aussi l'évolution d'une colonne qui fait volte-face. L'expression contre-marche a donc deux significations bien différentes et se distingue en contre-marche stratégique et contre-marche tactique.

Contre-marche stratégique est un mot d'invention moderne désignant une marche inverse ou dans un autre sens que la marche primitive. Ainsi, dans la guerre d'Italie, les écrivains militaires nous représentent le prince Napoléon se donnant beaucoup de mouvement dans l'Italie centrale, un retour exécuté d'une armée, après chaque marche, procédait à une contre-marche, afin de donner le change à l'ennemi, de lui faire ignorer ses intentions et de tomber à l'improviste sur un point mal défendu. Les contre-marches stratégiques ont pas d'autre but que de tromper l'ennemi. Nulle règle ne pouvant leur être imposée, le lecteur comprendra que nous ne croyions pas devoir nous étendre davantage sur une expression vague ne s'appliquant qu'à des évolutions mal définies, dans lesquelles les généraux ont été les seuls auteurs de ces contre-marches, qui ne sont souvent que des diversions, et qui ne diffèrent des retraites qu'en ce que ces dernières sont imposées par la nécessité, tandis que les premières sont une action libre, un retour exécuté de la trompe et de l'attaquer sur un point qu'il ne suppose pas vulnérable.

Mais il n'est pas de même pour les contre-marches tactiques, qui répondent au retour des Latins. Celles-ci ont pour but de se rendre maître d'un corps d'armée en marche se trouve attaquée en queue, au lieu de rencontrer l'ennemi en face, de permettre aux troupes de prendre aussi rapidement que possible leur ordre de bataille. Les troupes les meilleures se retrouvent bientôt, grâce aux évolutions des contre-marches, à la tête de l'armée et les soldats sur lesquels on doit le moins compter et qui ont été attaqués à la queue se trouvent placés derrière les meilleures troupes, après l'évolution.

Les retractions étaient connues des Romains, qui savaient faire face en arrière quand il fallait combattre en ordre inverse. Il est probable que l'ordre en quinconce avait en partie pour objet de faciliter l'exécution des files et des passages de ligne. On se rappelle l'ordre en mettant les bastions en avant et les triaires en arrière. La milice grecque avait habilement réduit en principes cette partie de la tactique. Les Grecs avaient l'évolution macédonienne ou contre-marche en regard du terrain; l'évolution lacédémonienne en regard du terrain; l'évolution croisée ou dans persique, sans changer de terrain.

Il est inutile de dire qu'au moyen âge les contre-marches tactiques étaient absolument oubliées et que nous ne les voyons reprendre faveur qu'au XVII^e siècle. A cette époque, lorsqu'une troupe était en bataille, elle faisait contre-marche tout d'une pièce. C'était une évolution processionnelle des plus embarrassantes. On faisait, dans certains feux d'infanterie, des contre-marches par homme.

Frédéric II inventa les contre-marches à deux mouvements; mais nous n'avons pas cru devoir imiter les Prussiens, auxquels nous avons fait pourtant un grand nombre d'autres emprunts. Nos contre-marches français s'exécutent en ordre de colonne ou par files, ou par rangs. V. COLONNE, FILE et RANG.

On a eu aussi la contre-marche à débatement, d'invention française, puisque aucune armée européenne ne la connut. Cette évolution, qui date de 1788, a été abandonnée comme dangereuse. On la fait cependant encore exécuter quelquefois sur place. La contre-marche épagogique est celle que toutes les subdivisions d'une colonne exécutent simultanément par le flanc; elle a été inventée au moins perfectionnée par les Français elle s'exécute pour accomplir un déploiement du côté où était la queue. Il en est question, pour la première fois, dans une ordonnance du 11 juin 1774. L'ordonnance du 4 mars 1831 veut que, avant son exécution, le chef de file des files se détache et aille à droite. Cette contre-marche en a remplacé une autre à laquelle on donnait le nom d'inflexionnaire, parce qu'elle avait quelque analogie avec l'inflexion des milices grecques (V. INFLEXION). Dans la tactique moderne, elle n'est plus utilisée, parce qu'elle s'exécute lentement.

Les historiens militaires ont donné le nom de contre-marche phalangique à celle que pratiquaient les anciennes phalanges grecques; elle se nommait laconienne, macédonienne ou persique, ou crétoise; ainsi l'on commandait en bien: « Vers le bouclier, faites la macédonienne, » etc. Les Suisses d'abord, puis les Espagnols ont appliqué à leur tactique les méthodes grecques. Au XVII^e siècle, les Français les imitèrent, et l'on rétablit partout, çà là les mêmes, les formes grecques, qui ne furent abandonnées que vers le milieu du siècle dernier. La contre-marche imitée des Grecs est une manœuvre théâtrale qui ne s'exécute plus que dans les revues, lorsqu'un général veut produire de l'effet.

CONTRE-MARCHER v. n. ou intr. Art milit. Faire une contre-marche.

CONTRE-MARÉE s. f. Marée qui suit une direction opposée à la direction ordinaire de la marée: Les CONTRE-MARÉES.

CONTRE-MARQUE s. f. Comm. Seconde marque qu'on applique à un ballot de marchandises de Louis XIV du 22 juillet 1683, titre Des droits de marque sur l'or et l'argent, art. IV. L'acquiescement des droits de marque était constaté par l'application d'un poinçon, dit poinçon de décharge, dont le fermier de ces droits ne pouvait marquer les ouvrages orfèvres et avait été apposé, l'empreinte de ce dernier poinçon étant la seule garantie du titre des ouvrages envers le public.

C'est l'origine du contrôle de la garantie des ouvrages d'or et d'argent, tel qu'il est exercé aujourd'hui. V. CONTRÔLE ou LA GARANTIE.

CONTRE-MARQUE, ÉE part. passé du v. Contre-marquer. Marque d'une contre-marche. Ballon CONTRE-MARQUE. Argenterie CONTRE-MARQUE. Monnaie, médaille CONTRE-MARQUE.

Cheval contre-marqué. Celui dont les dents portent des contre-marques ou fausses marques tracées au burin.

CONTRE-MARQUER v. a. ou tr. Apposer une contre-marque sur: CONTRE-MARQUER un ballon. Une pièce de monnaie.

CONTRE-MARQUER un cheval. Lui faire des contre-marques sur les dents, pour faire croire qu'il est encore, bien qu'il en ait dépassé l'âge.

CONTRE-MARQUER, EUSE s. Celui, celle qui distribue des contre-marques au théâtre ou dans un concert.

CONTRE-MINE s. f. Art milit. Mine pratiquée pour briser une mine de l'ennemi ou sauter un ouvrage. Creuser des contre-mines. On dit quelquefois mine défensive, pour la distinguer de la suivante. Mine que l'on pratique sous les défenses de l'ennemi pour les faire sauter: Pratiquer des contre-mines sous les bastions de la place. On dit quelquefois mine offensive.

Fig. Manœuvres que l'on emploie pour déjouer une intrigue, une entreprise quelconque: Toute la vie des anciennes cours se passait à creuser des mines et des contre-mines pour se faire sauter les uns les autres.

CONTRE-MINE, ÉE part. passé du v. Contre-miner: Terrain CONTRE-MINE. Bastion CONTRE-MINE.

CONTRE-MINER v. a. ou tr. Creuser des contre-mines: On a CONTRE-MINÉ toute la place.

Fig. Déjouer par des moyens secrets: Alberoni voulut CONTRE-MINER les batteries du régent. (St-Simon).

Se contre-miner v. pron. Être contre-miné: Ces travaux pourraient facilement se CONTRE-MINER.

CONTRE-MINEUR s. m. Celui qui travaille à une contre-mine: Les mineurs se sont rencontrés avec les CONTRE-MINEURS.

CONTRE-MISSION s. f. Mission religieuse ou politique qui agit en sens opposé d'une autre mission: Rien n'est capable de dérouter de paves sauvages comme les missions et les CONTRE-MISSIONS catholiques et protestantes, par lesquelles on s'efforce de les convertir à la foi.

CONTRE-MONT adv. Vers le haut: Gravit CONTRE-MONT. Grimper CONTRE-MONT.

CONTRE-OPPOSITION s. f. Politiq. Fraction de l'opposition qui s'en détache et vote contre elle sur certaines questions: Les CONTRE-OPPOSITIONS sont préteuses pour le gouvernement. LA CONTRE-OPPOSITION fera tant de fautes, quelle finira par ruiner le parti de l'opposition. (Acad.).

CONTRE-ORDRE s. m. Ordre qui révoque un ordre précédemment donné: Donner, recevoir CONTRE-ORDRE. Les ordres et les CONTRE-ORDRES se succèdent sans interruption.

Dorval devait partir, un contre-ordre est venu. LA CHAUSSÉE.

— Etat opposé à l'ordre: Sans unité, point d'ordre, désordre, CONTRE-ORDRE. (E. de Girard.)

INUS.

CONTRE-OUVERTURE s. f. Chir. Ouverture, incision pratiquée à l'opposé d'une ouverture naturelle ou d'une plaie: Pratiquer des CONTRE-OUVERTURES.

CONTRE-MOT s. m. Art milit. Mot par lequel on doit répondre au mot d'ordre. I. Se-

sond mot d'ordre dont on convient pour prévoir le cas où le premier viendrait à être connu de l'ennemi: Les mots et les CONTRE-MOTS d'ordre sont une invention très-ancienne.

CONTRE-MOTIF s. m. Motif opposé à un autre motif: Des CONTRE-MOTIFS déterminants. Boccaccio fut le premier à calculer la force des motifs qui poussent l'individu au crime, et celle des CONTRE-MOTIFS que la loi doit leur opposer. (Bentham.)

CONTRE-MOULAGE s. m. Contrefaçon, par le moulage, d'un ouvrage de sculpture: Des CONTRE-MOULAGES peu soignés.

CONTRE-MOULE s. m. Moule qui en enveloppe un autre pour lui donner de la solidité ou empêcher la perte de la matière en cas d'accident: Des CONTRE-MOULES solides. Il Carton épais sur lequel on dispose en relief ou en creux des dessins qu'on veut représenter. I. On dit aussi CONTRE-ESTAMPE.

CONTRE-MOULÉ, ÉE part. passé du v. Contre-mouler: Sculptures CONTRE-MOULÉES.

CONTRE-MOULER v. a. ou tr. Faire le contre-moulage de: CONTRE-MOULER des sculptures.

CONTRE-MOUSSON (A) loc. adv. Mar. Contre la mousson qui règne: Aller, naviger à CONTRE-MOUSSON.

CONTRE-MOYEN s. m. Moyen qu'on emploie pour empêcher l'effet d'autres moyens: Quelle a été la marche des philosophes dans leur attaque contre la religion catholique, qu'ils ont eu la maladresse de heurter de front, sans connaître ses moyens de résistance et sans lui opposer des CONTRE-MOYENS? (Fouquier.)

CONTRE-MUR s. m. Petit mur bâti contre un autre pour le soutenir, ou en avant d'un autre pour lui servir de défense: Les CONTRE-MURS d'une terrasse. Les Biadens traités. Titre de créer un CONTRE-MUR à l'endroit où Démétrius devait faire battre les murailles de la ville. (Rollin).

CONTRE-MURÉ, ÉE part. passé du v. Contre-murer: Terrasses CONTRE-MURÉES.

CONTRE-MURER v. a. ou tr. Étayer, garantir par des contre-murs: La loi oblige, dans certains cas, à CONTRE-MURER les contre-cours de cheminée. (Acad.) I. Entourer d'un second mur: CONTRE-MURER une place attaquée.

Se contre-murer v. pron. Être contre-muré, muni d'un contre-mur: Ces fosses d'aisances doivent se CONTRE-MURER.

CONTRE-NAISSANT, ANTE adj. Blas. Se dit de deux ou trois animaux qui paraissent naissants et opposés l'un à l'autre. I. Peu usité.

CONTRE-NOTE s. f. Note diplomatique rédigée dans un sens opposé à une note précédente: L'Assemblée garda le silence du soupçon de ces notes et CONTRE-NOTES diplomatiques échappées entre le cabinet des Talerites et le cabinet de Vienne. (Lamart.)

CONTRE-NOUVE s. f. (de contre, et du lat. novus, nouveau; mot resté dans plusieurs langues du Midi pour désigner les nouveaux mariés). Patois. Demeille d'honneur dans un mariage.

CONTRE-OGLE s. f. Oculaire donnée en retour d'une oculaire: Des oculaires et des CONTRE-OGLES amoureuses. I. Vieux mot.

CONTRE-OGILLARD v. a. ou tr. Donner des contre-oculaires à: Si m'aguiant, elle me contre-ogillade. J. TABUREAU.

VIeux mot.

CONTRE-ONGLE (A) loc. adv. Ven. En prenant le talon du cerf pour sa pince, et vice versa: Le grand le pied de la bête à CONTRE-ONGLE.

CONTRE-ONGLÉ, ÉE adj. Blas. Se dit de plusieurs membres d'oiseaux ou pattes de quadrupèdes, dont les ongles ou griffes semblent se toucher ou passer sans se diriger les uns vers les autres: Hérald: Vor, à trois membres d'aigles, mouvants des angles de l'écu et CONTRE-ONGLES en cœur.

CONTRE-OPÉRATION s. f. Opération faite dans le sens contraire d'une autre opération: Une CONTRE-OPÉRATION est devenue nécessaire.

CONTRE-OPPOSITION s. f. Politiq. Fraction de l'opposition qui s'en détache et vote contre elle sur certaines questions: Les CONTRE-OPPOSITIONS sont préteuses pour le gouvernement. LA CONTRE-OPPOSITION fera tant de fautes, quelle finira par ruiner le parti de l'opposition. (Acad.).

CONTRE-ORDRE s. m. Ordre qui révoque un ordre précédemment donné: Donner, recevoir CONTRE-ORDRE. Les ordres et les CONTRE-ORDRES se succèdent sans interruption.

Dorval devait partir, un contre-ordre est venu. LA CHAUSSÉE.

— Etat opposé à l'ordre: Sans unité, point d'ordre, désordre, CONTRE-ORDRE. (E. de Girard.)

INUS.

CONTRE-OUVERTURE s. f. Chir. Ouverture, incision pratiquée à l'opposé d'une ouverture naturelle ou d'une plaie: Pratiquer des CONTRE-OUVERTURES.

CONTRE-PAL s. m. Blas. Pal divisé en deux moitiés d'émail différent.

Aussi: main esprit, ficond en réveries, inventa le blasou avec les armoiries.

CONTRE-PÈSE (A) loc. adv. A poids égal. I. Vieux mot.

CONTRE-PÈSE, ÉE part. passé du v. Contre-peser, qui a un contre-poids: Une masse qui est CONTRE-PÈSE par une autre. Je ne puis peser pour qu'un poids de quatre livres est CONTRE-PÈSE par un poids d'une livre. (Volt.)

— Fig. Contre-balancé: Des raisons contre-pesées: Ceux qui ont ouvert la carrière méritaient la considération; mais elle a été CONTRE-PÈSE par de grands dégoûts. (Vauven.)

CONTRE-PESER v. a. ou tr. (prend l'accent grave sur le dernier e du radical, quand la syllabe suivante est muette: Je contre-pèse, je contre-pèserai). Contre-balancer, faire contre-poids: Il faudrait toujours un même poids pour CONTRE-PESER l'eau. (Pasc.)

Absol.: Si l'on porte un poids d'un côté, on se sert de l'autre pour CONTRE-PESER. (Boss.)

— Fig. Compenser, corriger, équilibrer à: L'orgueil CONTRE-PÈSE toutes nos misères, car ou il les cache, ou, s'il les découvre, il se glorie de les connaître. (Pasc.) L'impossible ne peut pas être un objet, ni CONTRE-PÈSE le désir qui va droit à la chose connue. (Boss.) Ce qu'il y avait d'humilité naturelle et d'énergie approchée dans l'humour des Goths a pu servir la société civile et CONTRE-PÈSE le pouvoir absolu, les révolutions fréquentes et le despotisme d'État. (Vill.)

CONTRE-PÉTITION (A) loc. adv. Pétition qui a pour but d'empêcher les résultats d'une autre pétition: Faire une CONTRE-PÉTITION, des CONTRE-PÉTITIONS.

CONTRE-PÉTITIONNER s. m. Action de contre-pétitionner: Le parti républicain voulait protester par une CONTRE-PÉTITIONNER contre les pétitions demandant la révision de la constitution.

CONTRE-PÉTITIONNER v. n. ou intr. Faire des contre-pétitions: On pétitionne, on contre-pétitionne; par nos pétitions, annulons les leurs. (E. de Gir.)

CONTRE-PÉTER v. n. ou intr. (de contre, et pèter). Contrefaire: Vous avez beau faire le roi et CONTRE-PÉTER le Béarnais. (Sait. Meunier.) I. Vieux mot.

— V. n. ou intr. Faire une contre-pétition.

CONTRE-PÉTERIE s. f. (de contre et pèter, rendre un son, proprement rendre un fou dans la maison d'un de ses amis: Qu'avez-vous donc? — Je viens de rencontrer Mme de... — Que vous a-t-elle dit de si plainant? — Elle m'a demandé si j'allais ce matin aux sept petites chaises. — Qu'est-ce que cela veut dire? — Au sommeil-chaise.)

Un inspecteur des écoles primaires, s'adressant à un élève dans une école de campagne, lui dit: « Voyons, mon petit ami, vous paraissez intelligent, vous devez être solide sur l'analyse? — Certainement, monsieur, répondit vivement l'enfant, je m'y tiens très-bien, même au galop. (L'enfant avait compris l'âne et l'âne.)

Dans un petit village du Périgord, qui a saint Pancrace pour patron, un peintre ignorant, ou plutôt malin, chargé de faire pour l'église du lieu un tableau représentant le patron de la paroisse, écrivit au-dessous: Saint Pancrace, au lieu de Saint Pancrace. La méprise porta ses fruits, et le nouveau saint fut honoré depuis et visité par une foule de Périgourdins comme ayant reçu de Dieu la mission spéciale de guérir les crampes, comme son nom semblait l'indiquer.

On le voit, ces contre-pétitions, ces lapsus linguæ sont plus ridicules qu'heureux. Mais comme, à tout prendre, ils sont presque toujours produits par le hasard, on n'a pas le droit de se montrer trop sévère.

CONTRE-PIED s. m. Vêner. Direction opposée à la voie que la bête a suivie, et qui est indiquée par la trace de son pied sur le sol: Lorsqu'on a pénétré dans le bois de quelques longueurs de trait, on doit retourner en arrière en suivant le CONTRE-PIED, et revenir à l'endroit même où l'on y est entré. (J. Laval-lée.) Si le veneur n'a pas des connaissances suffisantes sur l'âge ou sur le sexe du gibier, il doit mettre son limier sur le CONTRE-PIED et suivre la voie jusqu'à l'endroit où le gibier a fait sa voie. (J. Laval-lée.)

— Fig. Sens, direction, marche diamétralement opposée à une chose, objet contraire à un autre: Il a fait tout le CONTRE-PIED de ce qu'on lui a dit. Il prend toujours le CONTRE-PIED de ce qu'il faudrait faire. Les flatteurs trouvent le CONTRE-PIED des milliards: Ils ne voient pas présent à présent le passé. (Hayle.) Le bien est-il donc si difficile à faire? Prenons le CONTRE-PIED des ambitions et des vanités.

Voltaire a employé ce genre de contre-pétition dans son épigramme contre Danchet, Nadal et Saint-Didier, à propos du Parasse de Tilon du Tillet.

Otons encore, en terminant, plusieurs cas de contre-pétition. On a conservé le souvenir d'un acteur qui, dans la tragédie de Bradamante, n'ayant à dire que cet hémistiche: « C'en est fait, il est mort, y avait substitué celui-ci: « C'en est mort, il est fait.

En voici une autre, qui méritait assurément de faire du bruit, et qui a sans doute été commise par le même acteur. Au moment le plus dramatique de la pièce, il devait lancer triomphalement ces deux mots: Sounez, trompettes! Sa langue s'embarassa, il y substitua ceux-ci: Trompez, sonnettes!

Voici le tour d'un jeune amoureux, qui tombant sur les marches aux pieds d'une Célie, se mit à pleurer et à se lamenter sur son amour, joignant les mains avec la bonne intention de s'écrier patétiquement: Un mot de vous, et je suis sauvé! Sa langue venant à s'embarasser, il proféra ce cri, qui n'offre rien de commun avec la poésie de Racine: Un mot de vous, et je suis sauvé!

L'histoire ne dit pas s'il fut sauvé, mais elle assure que, devant les huées du parterre, il se sauva.

Continuons à égrener le chapelet; il pourrait avoir autant de grains que saint Jacques avait de coquilles à son chapeau, surtout si l'on fait rentrer dans les contre-pétitions tous les lapsus qui consistent à intervertir ou à défigurer les sons.

Une femme disait dernièrement, en parlant d'un concert: « J'étais enchantée, j'étais transportée au seizième siècle. »

Une dame disait un jour, dans un cercle où l'on parlait des ministres: « Votre M. Thiers, je ne trouve pas que ce soit un nègre en politique. »

Une dame, voyant un de ses amis aller et venir dans un salon, en cherchant son chapeau, s'en vint à dire: « Qu'avez-vous donc ce soir? lui dit-elle, vous avez l'air d'un âne en plaine. »

Un jeune homme entre en riant comme un fou dans la maison d'un de ses amis: « Qu'avez-vous donc? — Je viens de rencontrer Mme de... — Que vous a-t-elle dit de si plainant? — Elle m'a demandé si j'allais ce matin aux sept petites chaises. — Qu'est-ce que cela veut dire? — Au sommeil-chaise.)

Dans un petit village du Périgord, qui a saint Pancrace pour patron, un peintre ignorant, ou plutôt malin, chargé de faire pour l'église du lieu un tableau représentant le patron de la paroisse, écrivit au-dessous: Saint Pancrace, au lieu de Saint Pancrace. La méprise porta ses fruits, et le nouveau saint fut honoré depuis et visité par une foule de Périgourdins comme ayant reçu de Dieu la mission spéciale de guérir les crampes, comme son nom semblait l'indiquer.

On le voit, ces contre-pétitions, ces lapsus linguæ sont plus ridicules qu'heureux. Mais comme, à tout prendre, ils sont presque toujours produits par le hasard, on n'a pas le droit de se montrer trop sévère.

CONTRE-PIED s. m. Vêner. Direction opposée à la voie que la bête a suivie, et qui est indiquée par la trace de son pied sur le sol: Lorsqu'on a pénétré dans le bois de quelques longueurs de trait, on doit retourner en arrière en suivant le CONTRE-PIED, et revenir à l'endroit même où l'on y est entré. (J. Laval-lée.) Si le veneur n'a pas des connaissances suffisantes sur l'âge ou sur le sexe du gibier, il doit mettre son limier sur le CONTRE-PIED et suivre la voie jusqu'à l'endroit où le gibier a fait sa voie. (J. Laval-lée.)

— Fig. Sens, direction, marche diamétralement opposée à une chose, objet contraire à un autre: Il a fait tout le CONTRE-PIED de ce qu'on lui a dit. Il prend toujours le CONTRE-PIED de ce qu'il faudrait faire. Les flatteurs trouvent le CONTRE-PIED des milliards: Ils ne voient pas présent à présent le passé. (Hayle.) Le bien est-il donc si difficile à faire? Prenons le CONTRE-PIED des ambitions et des vanités.

sond mot d'ordre dont on convient pour prévoir le cas où le premier viendrait à être connu de l'ennemi: Les mots et les CONTRE-MOTS d'ordre sont une invention très-ancienne.

CONTRE-MOTIF s. m. Motif opposé à un autre motif: Des CONTRE-MOTIFS déterminants. Boccaccio fut le premier à calculer la force des motifs qui poussent l'individu au crime, et celle des CONTRE-MOTIFS que la loi doit leur opposer. (Bentham.)

CONTRE-MOULAGE s. m. Contrefaçon, par le moulage, d'un ouvrage de sculpture: Des CONTRE-MOULAGES peu soignés.

CONTRE-MOULE s. m. Moule qui en enveloppe un autre pour lui donner de la solidité ou empêcher la perte de la matière en cas d'accident: Des CONTRE-MOULES solides. Il Carton épais sur lequel on dispose en relief ou en creux des dessins qu'on veut représenter. I. On dit aussi CONTRE-ESTAMPE.

CONTRE-MOULÉ, ÉE part. passé du v. Contre-mouler: Sculptures CONTRE-MOULÉES.

CONTRE-MOULER v. a. ou tr. Faire le contre-moulage de: CONTRE-MOULER des sculptures.

CONTRE-MOUSSON (A) loc. adv. Mar. Contre la mousson qui règne: Aller, naviger à CONTRE-MOUSSON.

CONTRE-MOYEN s. m. Moyen qu'on emploie pour empêcher l'effet d'autres moyens: Quelle a été la marche des philosophes dans leur attaque contre la religion catholique, qu'ils ont eu la maladresse de heurter de front, sans connaître ses moyens de résistance et sans lui opposer des CONTRE-MOYENS? (Fouquier.)

CONTRE-MUR s. m. Petit mur bâti contre un autre pour le soutenir, ou en avant d'un autre pour lui servir de défense: Les CONTRE-MURS d'une terrasse. Les Biadens traités. Titre de créer un CONTRE-MUR à l'endroit où Démétrius devait faire battre les murailles de la ville. (Rollin).

CONTRE-MURÉ, ÉE part. passé du v. Contre-murer: Terrasses CONTRE-MURÉES.

CONTRE-MURER v. a. ou tr. Étayer, garantir par des contre-murs: La loi oblige, dans certains cas, à CONTRE-MURER les contre-cours de cheminée. (Acad.) I. Entourer d'un second mur: CONTRE-MURER une place attaquée.

Se contre-murer v. pron. Être contre-muré, muni d'un contre-mur: Ces fosses d'aisances doivent se CONTRE-MURER.

CONTRE-NAISSANT, ANTE adj. Blas. Se dit de deux ou trois animaux qui paraissent naissants et opposés l'un à l'autre. I. Peu usité.

CONTRE-NOTE s. f. Note diplomatique rédigée dans un sens opposé à une note précédente: L'Assemblée garda le silence du soupçon de ces notes et CONTRE-NOTES diplomatiques échappées entre le cabinet des Talerites et le cabinet de Vienne. (Lamart.)

CONTRE-NOUVE s. f. (de contre, et du lat. novus, nouveau; mot resté dans plusieurs langues du Midi pour désigner les nouveaux mariés). Patois. Demeille d'honneur dans un mariage.

CONTRE-OGLE s. f. Oculaire donnée en retour d'une oculaire: Des oculaires et des CONTRE-OGLES amoureuses. I. Vieux mot.

CONTRE-OGILLARD v. a. ou tr. Donner des contre-oculaires à: Si m'aguiant, elle me contre-ogillade. J. TABUREAU.

VIeux mot.

CONTRE-ONGLE (A) loc. adv. Ven. En prenant le talon du cerf pour sa pince, et vice versa: Le grand le pied de la bête à CONTRE-ONGLE.

CONTRE-ONGLÉ, ÉE adj. Blas. Se dit de plusieurs membres d'oiseaux ou pattes de quadrupèdes, dont les ongles ou griffes semblent se toucher ou passer sans se diriger les uns vers les autres: Hérald: Vor, à trois membres d'aigles, mouvants des angles de l'écu et CONTRE-ONGLES en cœur.

CONTRE-OPÉRATION s. f. Opération faite dans le sens contraire d'une autre opération: Une CONTRE-OPÉRATION est devenue nécessaire.

CONTRE-OPPOSITION s. f. Politiq. Fraction de l'opposition qui s'en détache et vote contre elle sur certaines questions: Les CONTRE-OPPOSITIONS sont préteuses pour le gouvernement. LA CONTRE-OPPOSITION fera tant de fautes, quelle finira par ruiner le parti de l'opposition. (Acad.).

CONTRE-ORDRE s. m. Ordre qui révoque un ordre précédemment donné: Donner, recevoir CONTRE-ORDRE. Les ordres et les CONTRE-ORDRES se succèdent sans interruption.

Dorval devait partir, un contre-ordre est venu. LA CHAUSSÉE.

— Etat opposé à l'ordre: Sans unité, point d'ordre, désordre, CONTRE-ORDRE. (E. de Girard.)

INUS.

CONTRE-OUVERTURE s. f. Chir. Ouverture, incision pratiquée à l'opposé d'une ouverture naturelle ou d'une plaie: Pratiquer des CONTRE-OUVERTURES.

CONTRE-PAL s. m. Blas. Pal divisé en deux moitiés d'émail différent.

Aussi: main esprit, ficond en réveries, inventa le blasou avec les armoiries.

CONTRE-PÈSE (A) loc. adv. A poids égal. I. Vieux mot.

CONTRE-PÈSE, ÉE part. passé du v. Contre-peser, qui a un contre-poids: Une masse qui est CONTRE-PÈSE par une autre. Je ne puis peser pour qu'un poids de quatre livres est CONTRE-PÈSE par un poids d'une livre. (Volt.)

— Fig. Contre-balancé: Des raisons contre-pesées: Ceux qui ont ouvert la carrière méritaient la considération; mais elle a été CONTRE-PÈSE par de grands dégoûts. (Vauven.)

CONTRE-PESER v. a. ou tr. (prend l'accent grave sur le dernier e du radical, quand la syllabe suivante est muette: Je contre-pèse, je contre-pèserai). Contre-balancer, faire contre-poids: Il faudrait toujours un même poids pour CONTRE-PESER l'eau. (Pasc.)

Absol.: Si l'on porte un poids d'un côté, on se sert de l'autre pour CONTRE-PESER. (Boss.)

— Fig. Compenser, corriger, équilibrer à: L'orgueil CONTRE-PÈSE toutes nos misères, car ou il les cache, ou, s'il les découvre, il se glorie de les connaître. (Pasc.) L'impossible ne peut pas être un objet, ni CONTRE-PÈSE le désir qui va droit à la chose connue. (Boss.) Ce qu'il y avait d'humilité naturelle et d'énergie approchée dans l'humour des Goths a pu servir la société civile et CONTRE-PÈSE le pouvoir absolu, les révolutions fréquentes et le despotisme d'État. (Vill.)

CONTRE-PÉTITION (A) loc. adv. Pétition qui a pour but d'empêcher les résultats d'une autre pétition: Faire une CONTRE-PÉTITION, des CONTRE-PÉTITIONS.

CONTRE-PÉTITIONNER s. m. Action de contre-pétitionner: Le parti républicain voulait protester par une CONTRE-PÉTITIONNER contre les pétitions demandant la révision de la constitution.

CONTRE-PÉTITIONNER v. n. ou intr. Faire des contre-pétitions: On pétitionne, on contre-pétitionne; par nos pétitions, annulons les leurs. (E. de Gir.)

CONTRE-PÉTER v. n. ou intr. (de contre, et pèter). Contrefaire: Vous avez beau faire le roi et CONTRE-PÉTER le Béarnais. (Sait. Meunier.) I. Vieux mot.

— V. n. ou intr. Faire une contre-pétition.

CONTRE-PÉTERIE s. f. (de contre et pèter, rendre un son, proprement rendre un fou dans la maison d'un de ses amis: Qu'avez-vous donc? — Je viens de rencontrer Mme de... — Que vous a-t-elle dit de si plainant? — Elle m'a demandé si j'allais ce matin aux sept petites chaises. — Qu'est-ce que cela veut dire? — Au sommeil-chaise.)

Un inspecteur des écoles primaires, s'adressant à un élève dans une école de campagne, lui dit: « Voyons, mon petit ami, vous paraissez intelligent, vous devez être solide sur l'analyse? — Certainement, monsieur, répondit vivement l'enfant, je m'y tiens très-bien, même au galop. (L'enfant avait compris l'âne et l'âne.)

Dans un petit village du Périgord, qui a saint Pancrace pour patron, un peintre ignorant, ou plutôt malin, chargé de faire pour l'église du lieu un tableau représentant le patron de la paroisse, écrivit au-dessous: Saint Pancrace, au lieu de Saint Pancrace. La méprise porta ses fruits, et le nouveau saint fut honoré depuis et visité par une foule de Périgourdins comme ayant reçu de Dieu la mission spéciale de guérir les crampes, comme son nom semblait l'indiquer.

On le voit, ces contre-pétitions, ces lapsus linguæ sont plus ridicules qu'heureux. Mais comme, à tout prendre, ils sont presque toujours produits par le hasard, on n'a pas le droit de se montrer trop sévère.

CONTRE-PIED s. m. Vêner. Direction opposée à la voie que la bête a suivie, et qui est indiquée par la trace de son pied sur le sol: Lorsqu'on a pénétré dans le bois de quelques longueurs de trait, on doit retourner en arrière en suivant le CONTRE-PIED, et revenir à l'endroit même où l'on y est entré. (J. Laval-lée.) Si le veneur n'a pas des connaissances suffisantes sur l'âge ou sur le sexe du gibier, il doit mettre son limier sur le CONTRE-PIED et suivre la voie jusqu'à l'endroit où le gibier a fait sa voie. (J. Laval-lée.)

— Fig. Sens, direction, marche diamétralement opposée à une chose, objet contraire à un autre: Il a fait tout le CONTRE-PIED de ce qu'on lui a dit. Il prend toujours le CONTRE-PIED de ce qu'il faudrait faire. Les flatteurs trouvent le CONTRE-PIED des milliards: Ils ne voient pas présent à présent le passé. (Hayle.) Le bien est-il donc si difficile à faire? Prenons le CONTRE-PIED des ambitions et des vanités.

CONTRE-PASSE s. f. Techn. Direction perpendiculaire à la disposition des veines d'un bloc de pierre ou de marbre: Scier sur la CONTRE-PASSE, en CONTRE-PASSE, à CONTRE-PASSE. En fait de marbres, on ne se gêne à CONTRE-PASSE que quelques espèces, comme les blocs turquins de Carrare.

CONTRE-PASSER v. a. ou tr. Comm. Faire la contre-passation de: CONTRE-PASSER une lettre de change.

CONTRE-PASSER v. a. ou tr. (kon-tre-pain-ne). Compenser. I. Hypothéquer, I. Vieux mot.

CONTRE-PENSER v. n. ou intr. Revenir sur sa pensée; avoir une pensée contraire à celle qu'on avait; changer d'opinion; avoir une pensée contraire à une autre pensée.

CONTRE-PENTE s. f. Pente opposée à une autre pente. I. Inégalité de terrain qu'empêche ou fait devier l'écoulement des eaux. I. Inclinaison d'un chemin dans le sens de la montée. SYN. de RAMPÉ en ce sens. I. Inclinaison latérale qu'on donne au sol des chemins ou des allées pour empêcher les eaux d'y séjourner. I. Pente de terrain en général: Les terrassements ont toujours lieu sur un plan horizontal, même les CONTRE-PENTES, et leurs couches sont d'autant plus épaisses qu'elles approchent de la côte. (Vaucluse.)

— Versant plus abrupt d'une montagne ou d'une chaîne de montagnes: Gravier une montagne par la CONTRE-PENTE, au lieu de suivre la pente.

CONTRE-PÉRÉ, ÉE part. passé du v. Contre-percer: Plancher CONTRE-PÉRÉ.

CONTRE-PÉRER v. a. ou tr. (le e prend

CONTRE-PASSE s. f. Techn. Direction perpendiculaire à la disposition des veines d'un bloc de pierre ou de marbre: Scier sur la CONTRE-PASSE, en CONTRE-PASSE, à CONTRE-PASSE. En fait de marbres, on ne se gêne à CONTRE-PASSE que quelques espèces, comme les blocs turquins de Carrare.

CONTRE-PASSER v. a. ou tr. Comm. Faire la contre-passation de: CONTRE-PASSER une lettre de change.

CONTRE-PASSER v. a. ou tr. (kon-tre-pain-ne). Compenser. I. Hypothéquer, I. Vieux mot.

CONTRE-PENSER v. n. ou intr. Revenir sur sa pensée; avoir une pensée contraire à celle qu'on avait; changer d'opinion; avoir une pensée contraire à une autre pensée.

CONTRE-PENTE s. f. Pente opposée à une autre pente. I. Inégalité de terrain qu'empêche ou fait devier l'écoulement des eaux. I. Inclinaison d'un chemin dans le sens de la montée. SYN. de RAMPÉ en ce sens. I. Inclinaison latérale qu'on donne au sol des chemins ou des allées pour empêcher les eaux d'y séjourner. I. Pente de terrain en général: Les terrassements ont toujours lieu sur un plan horizontal, même les CONTRE-PENTES, et leurs couches sont d'autant plus épaisses qu'elles approchent de la côte. (Vaucluse.)

— Versant plus abrupt d'une montagne ou d'une chaîne de montagnes: Gravier une montagne par la CONTRE-PENTE, au lieu de suivre la pente.

CONTRE-PÉRÉ, ÉE part. passé du v. Contre-percer: Plancher CONTRE-PÉRÉ.

CONTRE-PÉRER v. a. ou tr. (le e prend

(B. de St-P.) Le mystère de la tristesse est le contre-pied de celui de la joie. (Lacordaire.) Après le calice, il n'y a rien de plus facile que le contre-pied. (St-Bouve.) Il est dans la nature que les enfants prennent le contre-pied des leçons qu'ils froissent. (G. Sand.) Jean-Jacques, misanthrope parce qu'il était mathématicien, rompit en visière avec son siècle, et, dans ses écrits, prit le contre-pied de ce qu'il voyait. (St-Marc Girard.) En prenant le contre-pied des idées reçues, on est à peu près sûr de marcher dans les sentiers de la sagesse. (A. Karr.)

Après bien des temps et des peines, Les gens avaient pris justement Le contre-pied du testament.

— Loc. adv. A contre-pied. A rebours : Il faut aller tout à contre-pied de ce qu'on veut lui inspirer. (M^{me} de Sév.)

CONTRE-PILASTRE s. m. Archit. Pilastre placé vis-à-vis d'un autre : Des pilastres et leurs contrepilastres.

CONTRE-PIPE, **ÉE** part. passé du v. Contre-piper : Personne contre-pipée.

CONTRE-PIPER v. a. ou tr. Tromper, donner le change à : Il se soigne seulement de contre-piper leur fantaisie. (Montaigne.) **Vieux mot.**

CONTRE-PIQUER v. a. ou tr. Répondre par des propos équivoques à des propos du même genre : Pour le contre-piquer d'un pareil trait de moquerie, il fit une chanson à l'imitation de la sienne. (Amyot.) **Vieux mot.**

CONTRE-PLANCHE s. f. Grav. Deuxième planche, destinée à porter le mordant sur les endroits du dessin laissés intacts par la première planche. **PI. CONTRE-PLANTER**

CONTRE-PLANTER v. a. ou tr. Agric. Planter, auprès de ce qui est planté, pour remplacer à mesure : Dans les parterres, on a soin de contre-planter toujours de nouvelles plantes, pour que le terrain ne reste jamais vide.

CONTRE-PLATINE s. f. Techn. Plaque de fer affectant ordinairement la forme d'un S, qui se place du côté opposé à la platine d'une arme à feu, pour recevoir les têtes des deux grandes vis de la platine, et empêcher que la tête de ces vis ne corrode le bois. **On l'appelle aussi FORTE-VIS**, à cause de sa fonction, et **ESSAI**, à cause de sa forme.

CONTREPLÉGE ou **CONTREPLÉGE** s. m. (kon-tre-plé-je). Anc. juristr. Seconde caution; certificateur d'une caution; second juge.

CONTREPLÉGER ou **CONTREPLÉGER** v. a. ou tr. (kon-tre-plé-je) — rad. *contrepléger*. Prend un après le g devant a et o : Je contreplégerai, nous contreplégerons. Certifier, en parlant d'une caution.

CONTRE-POIDS s. m. Poids qui fait équilibre à un poids ou à une force; poids employé comme moteur dans quelques machines : Un tour contre-poids. Faire contre-poids. Les contre-poids d'une horloge, d'un tournebroche.

— Long bâton plombé aux deux bouts, dont les danseurs de corde se servent pour garder plus aisément l'équilibre. **On dit plus ordinairement BALANCE.**

— Par ext. Équilibres : Le poids de ce rivaire argente ayant tant de force pour tomber que le poids de l'eau a pour le pousser en haut, tout demeure en contre-poids. (Pasc.)

— Fig. Moyen de compensation et d'équilibre; correctif : La liberté est le vrai contre-poids de l'autorité. Dans la république romaine, le puissant tribunat était le vrai contre-poids de la puissance du sénat. (Acad.) Nous ne nous soutenons pas dans la vertu par notre propre force, mais par le contre-poids de deux vices opposés, comme nous demeurons debout entre deux vents contraires. (Pasc.) Tarquin n'a pas écrit que pour régner sans contre-poids. (Bigon.) Toute grande haine sert de contre-poids à un grand amour. (Th. Gaut.) L'Europe, depuis le traité de Westphalie, était une véritable république de puissances difficilement pondérées, où l'équilibre général résultait du contre-poids que chacune faisait à l'autre. (Lamart.) Le contre-poids de l'Angleterre sur les mers, ce sont les États-Unis, est l'Amérique purgée de l'esclavage. (Ch. de Maistre.) Les prétendus contre-poids aristocratiques ne font qu'embarasser la balance, et seront jetés tôt ou tard hors du bassin. (Chateaub.) Dans un pays comme la France, il importe qu'il vienne de temps en temps des intelligences élevées et sages, qui fassent contre-poids à l'esprit main, moqueur, sceptique, incrédule, du fond de la race. (St-Bouve.) La religion est le contre-poids naturel de la liberté. (De Montalembert.) Là où la liberté est sans contre-poids, le pouvoir est sans prestige. (E. de Gir.) Sans les droits de la pensée, les droits de la domination sont un poids sans contre-poids. (E. de Gir.) S'il est vrai que le contre-poids soit un dissolvant, elle doit avoir son contre-poids dans les mœurs. (J. Simon.) L'empire romain périt parce qu'il n'avait pas de contre-poids. (Renan.) Comment réprimer la passion, même la plus faible, quand elle est sans contre-poids? (J.-J. Rousseau.) Les gouvernements à contre-poids ne sont bons qu'en temps de paix. (Napol. I^{er}.) La liberté de la presse est le seul contre-poids des inconvénients du gouvernement représentatif. (Chateaub.) La Providence

sait donner aux conditions les plus élevées leur contre-poids. (Boss.) Les passions s'opposent aux passions, et le viceon sert de contre-poids. (Vauven.)

Un grand roi pesait tout d'un contre-poids égal. Rend le bien pour le bien et le mal pour le mal. **ROUQU.**

Thémis, à quoi bon ta balance, Si l'or y sert de contre-poids? **...**

— Manég. Aplomb du cavalier sur la selle. — Encycl. Mécán. Les contre-poids s'emploient dans les machines industrielles pour régulariser le mouvement ou pour équilibrer le poids de certaines pièces, ou bien encore pour s'opposer au soulèvement des soupapes soumises à la pression de la vapeur ou de l'eau.

On trouve leur application dans les machines à vapeur, dans les presses hydrauliques, dans les pompes, dans les compteurs servant à déterminer le nombre d'oscillations d'une bielle ou d'un balancier, ainsi que dans ceux qui ont pour but de mesurer le nombre de tours d'une pièce animée d'un mouvement de rotation continu. Le poids considérable que l'on donne au volant de la pédale du remouleur a pour but de faire remplir à celui-ci l'office d'un contre-poids, afin d'entraîner la manivelle dans la demi-circumference montante, le pied n'agissant qu'en descendant. Dans les scieries, le contre-poids, que l'on fixe sur le prolongement de la manivelle, équilibre le châssis dans la descente. Dans les locomotives, les contre-poids que l'on applique sur chaque roue atténuent les mouvements de tangage et de lacet, qui, combinés avec ceux de galop et de roulis, tendent à rendre l'équilibre instable.

Ces contre-poids ont été l'objet d'études théoriques et pratiques très nombreuses de la part des ingénieurs. M. Lechatellier, ingénieur des mines, a mesuré les règles de la construction de ces organes dans un mémoire qui a paru en 1849; depuis cette époque, MM. Yvon-Villarcéan, Conche et Résal ont successivement soumis à l'analyse les effets des contre-poids. Les règles pratiques adoptées généralement par les constructeurs sont les suivantes, extraites du mémoire de M. Lechatellier :

1° Dans les machines à cylindres extérieurs, à roues indépendantes, dans lesquelles l'axe des cylindres est peu écarté des roues, on peut se contenter d'appliquer directement le contre-poids à l'axe des roues, s'il est dirigé directement par le piston. Ce poids peut être représenté par un renflement du moyeu ou par un poids également placé entre les rayons des roues, et réduit en raison inverse de la distance de son centre de gravité à l'axe de l'essieu moteur.

2° Dans les machines à cylindres intérieurs et à roues accouplées, il convient, pour éviter l'usure du bandage par l'effet de la pression verticale du contre-poids, de calculer à part le contre-poids des parties tournantes pour chacune des roues, et celui des parties soumises au mouvement horizontal (moitié de la bielle motrice, piston et accessoires), et de répartir ce dernier contre-poids par parties égales sur chacune des roues accouplées.

3° Dans les machines à cylindres intérieurs, à roues indépendantes, le calage de celles-ci doit être fait de façon que la bissectrice de l'un des angles compris entre deux rayons consécutifs fasse un certain angle avec le prolongement de la manivelle. Dans les machines à roues couplées, il faut encore tenir compte des perturbations produites par les bielles d'accouplement; on peut, en ce cas, disposer le calage des moyeux sur la portée des essieux, de manière que les manivelles d'accouplement fassent contre-poids. En général, les machines à cylindres intérieurs peuvent seules d'équilibrer rigoureusement l'appareil moteur au moyen de celui d'accouplement.

Dans les locomotives, on facilite la manœuvre de l'appareil de changement de marche, qui est très-dur à mettre en mouvement, en plaçant sur l'arbre de relèvement de la coulisse un contre-poids par cylindre.

Les contre-poids sont encore employés quelquefois comme moteurs; les tournebroches, les horloges, qui reçoivent leur mouvement par la descente d'un contre-poids, en sont des exemples connus de tout le monde. Si la surface des ailettes dont sont munis généralement ces appareils est calculée de manière que leur résistance, estimée d'après la vitesse qu'il convient de donner à la machine, fasse équilibre à l'action du contre-poids, l'horloge se mouvra uniformément.

CONTRE-POIL s. m. Le rebours du poil, le sens contraire à celui dans lequel le poil est naturellement couché : Prendre le contre-poil.

— Fig. Opposé : Qu'est-ce que la raison? Le contre-poil de l'opinion du vulgaire. (Mlle de Gournay.)

— Loc. adv. A contre-poil. A rebours du poil, dans le sens opposé à celui dans lequel le poil est couché : Faire la barbe à contre-poil. Etriller un cheval à contre-poil. Bros-

ser du drap, un chapeau à contre-poil. Sans paille, j'ose dire qu'il n'est point de barbier en Espagne qui sache mieux que moi raser à poil et à contre-poil, et mettre une moustache en papillotes. (Le Sage.)

— Fig. A rebours, d'une façon opposée à la façon régulière, naturelle, ordinaire : Esprit à contre-poil. Prendre une affaire à contre-poil. Grâce à Dieu, je n'ai point un esprit à contre-poil. (Le Sage.)

— Loc. fam. Prendre quelqu'un à contre-poil. Agir avec lui autrement que son caractère ne le demande, de manière à le choquer, à lui déplaire : C'est un homme bon, mais très-susceptible; il faut se garder de le prendre à contre-poil.

CONTRE-POINÇON s. m. Techn. Poinçon dont les serruriers se servent pour contre-percer des trous et river les pièces : Des contre-poinçons d'acier. Le Tige d'acier présentant le creux d'une leurre ou d'une figure qu'on veut marquer en relief, au lieu que le poinçon les marque en creux.

CONTRE-POINÇONNÉ, **ÉE** part. passé du v. Contre-poinçonner : Plaque contre-poinçoncée.

CONTRE-POINÇONNER v. a. ou tr. Techn. Marquer à l'aide du contre-poinçon.

CONTREPOINT (A) loc. adv. (kon-tre-poin). A rebours du sens naturel ou convenable. **Vieux mot.**

CONTREPOINTÉ, **ÉE** adj. Piqué comme une courte-pointe; **Vieux mot.**

CONTRE-POINT s. m. (de contre, et point. Les notes des divers parties ayant, en certains figures, des points sur une seule portée, on avait alors trois contre-points). Mus. Art de l'harmonie, art de composer de la musique à plusieurs parties : Étudier le contre-point. Connaître le contre-point. Composés à deux, ou plusieurs voix, écrite sur un chant donné.

— On distingue diverses espèces de contre-point : *Contre-point simple, syllabique ou de note pour note*, celui où les diverses parties se suivent note par note. *Contre-point double, triple, quadruple*, Harmonie renversable à deux, trois, quatre parties. *Contre-point fleuri ou figuré*, celui où les diverses parties précèdent par des valeurs et des rythmes différents. *Contre-point lié*, celui dont l'une des parties est syncope. *Contre-point fugué*, celui où l'on fait usage de la fugue.

— Mar. Bout de ralingue ajouté aux points des voiles pour renforcer la ralingue.

— Encycl. Mus. Le contre-point est la base de la science de l'harmonie. On pourrait même dire qu'il est l'harmonie elle-même, car le musicien rompu à toutes les difficultés du contre-point possède, il peut le dire, la connaissance complète de cet art d'écrire et ne saurait plus être arrêté par un obstacle quelconque. Le mot *harmonie* a remplacé dans la langue musicale le terme barbare de *contre-point*, et c'était justice; car, au point de vue de l'étymologie et de la signification précise, on ne peut le trouver de plus admirablement approprié; mais ce dernier avait aussi sa raison d'être, au point de vue purement pratique, et la voici : lorsque, au moyen âge, les praticiens voulurent établir sur des bases raisonnables et logiques la théorie de la science nouvelle, en attendant qu'ils fussent parvenus pendant nombre d'années les efforts d'un foule de savants, et qu'ils s'ingénierent à trouver et à établir les lois de l'enchaînement des accords afin de faire marcher simultanément plusieurs parties chantantes, ils donnerent à la science créée par eux le nom de *point contre-point* (punctum contra punctum), parce qu'alors les notes musicales étaient figurées par des points, et que le premier contre-point imaginé, le contre-point primitif et élémentaire, était composé de deux notes d'égal valeur superposées (ce que nous appelons aujourd'hui *contre-point note contre-note*) et formait *point contre-point*. Par contraction, ou plutôt par élimination, on prit plus tard l'habitude de dire simplement *contre-point*.

L'étude du solfège apprend à lire la musique sans que le musicien soit jamais embarrassé par aucune difficulté, et c'est déjà là une opération malaisée; par celle du *contre-point*, qui est à la fois pour cet art ce que sont pour la littérature la grammaire, la rhétorique et la logique, on apprend à écrire la musique, ce qui est bien autrement difficile encore. Nous allons essayer de faire connaître en quoi consiste cette science si décriée par les ignorants, et sans laquelle pourtant il serait impossible de composer tout mesurés de chant avec un accompagnement correct. La musique, en effet, est un art complexe, pour lequel il ne suffit pas d'avoir de l'imagination; car, comme à très-bien dit M. Félicien, « composer n'est pas seulement imaginer des mélodies agréables, ou trouver l'expression vraie des divers sentiments qui nous agitent, ou faire de belles combinaisons d'harmonie, ou disposer les voix d'une manière avantageuse, ou inventer de beaux effets d'instrumentation; c'est faire à la fois tout

cela, et beaucoup d'autres choses encore. Dans un quatuor, dans un chœur, dans une ouverture, dans une symphonie, chaque voix, chaque instrument a une marche particulière, et de tous ces mouvements se forme l'ensemble de la musique. Que l'on juge d'après cela de la complication qui embarrassait cette opération de l'esprit qu'on nomme *composition*, et des études qui sont nécessaires pour vaincre tous les obstacles d'un art si difficile! » Aussi les études de la science musicale doivent être parfaites, si complète, que la pratique de cette science devienne un jeu de l'esprit, et que l'imagination n'en soit jamais distraite.

Quelle que soit la nature de la pensée du compositeur lorsqu'il se trouve dans l'obligation de faire composer ensemble un certain nombre de voix ou d'instruments, il ne peut opérer que des cinq manières suivantes : 1° en donnant à chaque partie des notes d'égal durée; 2° en donnant à l'une d'entre elles des notes d'une durée moindre de moitié que celles données à la seconde; 3° en réduisant d'un côté les notes au quart de la valeur qu'elles conservent dans l'autre partie; 4° en faisant des syncoptes dans l'une, tandis que l'autre frappe les temps de chaque mesure; 5° en entretenant ces divers genres de combinaisons, et en y joignant des ornements de différentes sortes. Ces cinq opérations différentes donnent lieu à cinq espèces de contre-point qu'on appelle *contre-point simple de première, de deuxième, de troisième, de quatrième et de cinquième espèce*.

L'étude du contre-point se fait sur un chant donné, placé tantôt à la partie supérieure, tantôt à la basse, et l'on procède par imitation, c'est-à-dire en écrivant d'abord à deux, puis à trois, quatre, cinq, six, sept ou huit parties. Plus le nombre des parties augmente, plus naturellement les combinaisons se compliquent, et se multiplient. Si, par exemple, on écrit à trois parties, on peut mettre dans chacune des notes de valeurs inégales entre elles; à quatre parties, la syncope peut se faire entendre, etc.

On voit donc que le contre-point simple est la base de toute la science de la composition, et que tout musicien en ferait usage, même sans le savoir, du moment qu'il voudrait placer sous un chant ne fût-ce qu'un seul autre d'accompagnement. C'est toujours l'histoire de M. Jourdain faisant de la prose sans s'en douter.

Mais ce n'est pas tout, et là ne se borne pas le savoir théorique d'un musicien vraiment instruit. Le contre-point simple n'a d'autre rôle que de produire un effet d'harmonie unique; mais il y a le contre-point double, fondé sur certaines conditions particulières, et qui est appelé *contre-point renversable*, parce qu'il ne seules le doit être correct dans son état naturel, mais que l'harmonie produite par lui doit être d'un aussi bon effet lorsqu'il est renversé, c'est-à-dire lorsque une partie supérieure peut être placée à la basse, et réciproquement. On conçoit ce que cette double opération peut offrir de difficultés. Dans la composition dramatique, cette espèce de contre-point est peu usitée; mais dans la musique instrumentale et dans la musique d'église, où la grande source d'effets provient de la répétition d'un dessein mélodique et de son passage fréquent dans telle ou telle partie, le contre-point double est d'une extrême utilité.

Si le contre-point peut être renversé à trois parties différentes, il prend le nom de *contre-point triple*; s'il est renversable à quatre parties, il prend le nom de *contre-point quadruple*. Ce renversement peut s'opérer de diverses façons. Lorsqu'il consiste dans un simple déplacement à l'octave des parties extrêmes, sans changement du nom des notes, que l'une des parties graves passe à l'aigu, et réciproquement, on obtient le *contre-point double à l'octave*; si le renversement s'opère à l'octave de la quinte, soit supérieur, soit inférieur, on a le *contre-point double à la douzième*; si enfin la combinaison harmonique est telle que le renversement puisse s'effectuer à l'octave de la tierce supérieure ou inférieure, elle prend le nom de *contre-point double à la dixième*. Le premier, le contre-point double à l'octave, est le plus fréquemment employé, parce qu'il est de beaucoup le plus agréable à l'oreille.

La science du contre-point, telle que nous venons de la définir, est utile et rationnelle, et sa nécessité n'a pas besoin d'être démontrée; mais comme en tout l'abus est près de l'usage, le contre-point ne s'est pas trouvé à l'abri de la littérature de la grammaire, la rhétorique et d'autres espèces de contre-point, des combinaisons ridicules de sons, dans lesquelles cet art noble et généreux de la musique n'a réellenent rien à voir, et qui sont de simples rébus ignorants, et sans laquelle pourtant il serait impossible de composer tout mesurés de chant avec un accompagnement correct. La musique, en effet, est un art complexe, pour lequel il ne suffit pas d'avoir de l'imagination; car, comme à très-bien dit M. Félicien, « composer n'est pas seulement imaginer des mélodies agréables, ou trouver l'expression vraie des divers sentiments qui nous agitent, ou faire de belles combinaisons d'harmonie, ou disposer les voix d'une manière avantageuse, ou inventer de beaux effets d'instrumentation; c'est faire à la fois tout

cela, et beaucoup d'autres choses encore. Dans un quatuor, dans un chœur, dans une ouverture, dans une symphonie, chaque voix, chaque instrument a une marche particulière, et de tous ces mouvements se forme l'ensemble de la musique. Que l'on juge d'après cela de la complication qui embarrassait cette opération de l'esprit qu'on nomme *composition*, et des études qui sont nécessaires pour vaincre tous les obstacles d'un art si difficile! » Aussi les études de la science musicale doivent être parfaites, si complète, que la pratique de cette science devienne un jeu de l'esprit, et que l'imagination n'en soit jamais distraite.

Quelle que soit la nature de la pensée du compositeur lorsqu'il se trouve dans l'obligation de faire composer ensemble un certain nombre de voix ou d'instruments, il ne peut opérer que des cinq manières suivantes : 1° en donnant à chaque partie des notes d'égal durée; 2° en donnant à l'une d'entre elles des notes d'une durée moindre de moitié que celles données à la seconde; 3° en réduisant d'un côté les notes au quart de la valeur qu'elles conservent dans l'autre partie; 4° en faisant des syncoptes dans l'une, tandis que l'autre frappe les temps de chaque mesure; 5° en entretenant ces divers genres de combinaisons, et en y joignant des ornements de différentes sortes. Ces cinq opérations différentes donnent lieu à cinq espèces de contre-point qu'on appelle *contre-point simple de première, de deuxième, de troisième, de quatrième et de cinquième espèce*.

L'étude du contre-point se fait sur un chant donné, placé tantôt à la partie supérieure, tantôt à la basse, et l'on procède par imitation, c'est-à-dire en écrivant d'abord à deux, puis à trois, quatre, cinq, six, sept ou huit parties. Plus le nombre des parties augmente, plus naturellement les combinaisons se compliquent, et se multiplient. Si, par exemple, on écrit à trois parties, on peut mettre dans chacune des notes de valeurs inégales entre elles; à quatre parties, la syncope peut se faire entendre, etc.

On voit donc que le contre-point simple est la base de toute la science de la composition, et que tout musicien en ferait usage, même sans le savoir, du moment qu'il voudrait placer sous un chant ne fût-ce qu'un seul autre d'accompagnement. C'est toujours l'histoire de M. Jourdain faisant de la prose sans s'en douter.

Mais ce n'est pas tout, et là ne se borne pas le savoir théorique d'un musicien vraiment instruit. Le contre-point simple n'a d'autre rôle que de produire un effet d'harmonie unique; mais il y a le contre-point double, fondé sur certaines conditions particulières, et qui est appelé *contre-point renversable*, parce qu'il ne seules le doit être correct dans son état naturel, mais que l'harmonie produite par lui doit être d'un aussi bon effet lorsqu'il est renversé, c'est-à-dire lorsque une partie supérieure peut être placée à la basse, et réciproquement. On conçoit ce que cette double opération peut offrir de difficultés. Dans la composition dramatique, cette espèce de contre-point est peu usitée; mais dans la musique instrumentale et dans la musique d'église, où la grande source d'effets provient de la répétition d'un dessein mélodique et de son passage fréquent dans telle ou telle partie, le contre-point double est d'une extrême utilité.

Si le contre-point peut être renversé à trois parties différentes, il prend le nom de *contre-point triple*; s'il est renversable à quatre parties, il prend le nom de *contre-point quadruple*. Ce renversement peut s'opérer de diverses façons. Lorsqu'il consiste dans un simple déplacement à l'octave des parties extrêmes, sans changement du nom des notes, que l'une des parties graves passe à l'aigu, et réciproquement, on obtient le *contre-point double à l'octave*; si le renversement s'opère à l'octave de la quinte, soit supérieur, soit inférieur, on a le *contre-point double à la douzième*; si enfin la combinaison harmonique est telle que le renversement puisse s'effectuer à l'octave de la tierce supérieure ou inférieure, elle prend le nom de *contre-point double à la dixième*. Le premier, le contre-point double à l'octave, est le plus fréquemment employé, parce qu'il est de beaucoup le plus agréable à l'oreille.

La science du contre-point, telle que nous venons de la définir, est utile et rationnelle, et sa nécessité n'a pas besoin d'être démontrée; mais comme en tout l'abus est près de l'usage, le contre-point ne s'est pas trouvé à l'abri de la littérature de la grammaire, la rhétorique et d'autres espèces de contre-point, des combinaisons ridicules de sons, dans lesquelles cet art noble et généreux de la musique n'a réellenent rien à voir, et qui sont de simples rébus ignorants, et sans laquelle pourtant il serait impossible de composer tout mesurés de chant avec un accompagnement correct. La musique, en effet, est un art complexe, pour lequel il ne suffit pas d'avoir de l'imagination; car, comme à très-bien dit M. Félicien, « composer n'est pas seulement imaginer des mélodies agréables, ou trouver l'expression vraie des divers sentiments qui nous agitent, ou faire de belles combinaisons d'harmonie, ou disposer les voix d'une manière avantageuse, ou inventer de beaux effets d'instrumentation; c'est faire à la fois tout

cela, et beaucoup d'autres choses encore. Dans un quatuor, dans un chœur, dans une ouverture, dans une symphonie, chaque voix, chaque instrument a une marche particulière, et de tous ces mouvements se forme l'ensemble de la musique. Que l'on juge d'après cela de la complication qui embarrassait cette opération de l'esprit qu'on nomme *composition*, et des études qui sont nécessaires pour vaincre tous les obstacles d'un art si difficile! » Aussi les études de la science musicale doivent être parfaites, si complète, que la pratique de cette science devienne un jeu de l'esprit, et que l'imagination n'en soit jamais distraite.

Quelle que soit la nature de la pensée du compositeur lorsqu'il se trouve dans l'obligation de faire composer ensemble un certain nombre de voix ou d'instruments, il ne peut opérer que des cinq manières suivantes : 1° en donnant à chaque partie des notes d'égal durée; 2° en donnant à l'une d'entre elles des notes d'une durée moindre de moitié que celles données à la seconde; 3° en réduisant d'un côté les notes au quart de la valeur qu'elles conservent dans l'autre partie; 4° en faisant des syncoptes dans l'une, tandis que l'autre frappe les temps de chaque mesure; 5° en entretenant ces divers genres de combinaisons, et en y joignant des ornements de différentes sortes. Ces cinq opérations différentes donnent lieu à cinq espèces de contre-point qu'on appelle *contre-point simple de première, de deuxième, de troisième, de quatrième et de cinquième espèce*.

L'étude du contre-point se fait sur un chant donné, placé tantôt à la partie supérieure, tantôt à la basse, et l'on procède par imitation, c'est-à-dire en écrivant d'abord à deux, puis à trois, quatre, cinq, six, sept ou huit parties. Plus le nombre des parties augmente, plus naturellement les combinaisons se compliquent, et se multiplient. Si, par exemple, on écrit à trois parties, on peut mettre dans chacune des notes de valeurs inégales entre elles; à quatre parties, la syncope peut se faire entendre, etc.

On voit donc que le contre-point simple est la base de toute la science de la composition, et que tout musicien en ferait usage, même sans le savoir, du moment qu'il voudrait placer sous un chant ne fût-ce qu'un seul autre d'accompagnement. C'est toujours l'histoire de M. Jourdain faisant de la prose sans s'en douter.

Mais ce n'est pas tout, et là ne se borne pas le savoir théorique d'un musicien vraiment instruit. Le contre-point simple n'a d'autre rôle que de produire un effet d'harmonie unique; mais il y a le contre-point double, fondé sur certaines conditions particulières, et qui est appelé *contre-point renversable*, parce qu'il ne seules le doit être correct dans son état naturel, mais que l'harmonie produite par lui doit être d'un aussi bon effet lorsqu'il est renversé, c'est-à-dire lorsque une partie supérieure peut être placée à la basse, et réciproquement. On conçoit ce que cette double opération peut offrir de difficultés. Dans la composition dramatique, cette espèce de contre-point est peu usitée; mais dans la musique instrumentale et dans la musique d'église, où la grande source d'effets provient de la répétition d'un dessein mélodique et de son passage fréquent dans telle ou telle partie, le contre-point double est d'une extrême utilité.

Si le contre-point peut être renversé à trois parties différentes, il prend le nom de *contre-point triple*; s'il est renversable à quatre parties, il prend le nom de *contre-point quadruple*. Ce renversement peut s'opérer de diverses façons. Lorsqu'il consiste dans un simple déplacement à l'octave des parties extrêmes, sans changement du nom des notes, que l'une des parties graves passe à l'aigu, et réciproquement, on obtient le *contre-point double à l'octave*; si le renversement s'opère à l'octave de la quinte, soit supérieur, soit inférieur, on a le *contre-point double à la douzième*; si enfin la combinaison harmonique est telle que le renversement puisse s'effectuer à l'octave de la tierce supérieure ou inférieure, elle prend le nom de *contre-point double à la dixième*. Le premier, le contre-point double à l'octave, est le plus fréquemment employé, parce qu'il est de beaucoup le plus agréable à l'oreille.

La science du contre-point, telle que nous venons de la définir, est utile et rationnelle, et sa nécessité n'a pas besoin d'être démontrée; mais comme en tout l'abus est près de l'usage, le contre-point ne s'est pas trouvé à l'abri de la littérature de la grammaire, la rhétorique et d'autres espèces de contre-point, des combinaisons ridicules de sons, dans lesquelles cet art noble et généreux de la musique n'a réellenent rien à voir, et qui sont de simples rébus ignorants, et sans laquelle pourtant il serait impossible de composer tout mesurés de chant avec un accompagnement correct. La musique, en effet, est un art complexe, pour lequel il ne suffit pas d'avoir de l'imagination; car, comme à très-bien dit M. Félicien, « composer n'est pas seulement imaginer des mélodies agréables, ou trouver l'expression vraie des divers sentiments qui nous agitent, ou faire de belles combinaisons d'harmonie, ou disposer les voix d'une manière avantageuse, ou inventer de beaux effets d'instrumentation; c'est faire à la fois tout

cela, et beaucoup d'autres choses encore. Dans un quatuor, dans un chœur, dans une ouverture, dans une symphonie, chaque voix, chaque instrument a une marche particulière, et de tous ces mouvements se forme l'ensemble de la musique. Que l'on juge d'après cela de la complication qui embarrassait cette opération de l'esprit qu'on nomme *composition*, et des études qui sont nécessaires pour vaincre tous les obstacles d'un art si difficile! » Aussi les études de la science musicale doivent être parfaites, si complète, que la pratique de cette science devienne un jeu de l'esprit, et que l'imagination n'en soit jamais distraite.

Quelle que soit la nature de la pensée du compositeur lorsqu'il se trouve dans l'obligation de faire composer ensemble un certain nombre de voix ou d'instruments, il ne peut opérer que des cinq manières suivantes : 1° en donnant à chaque partie des notes d'égal durée; 2° en donnant à l'une d'entre elles des notes d'une durée moindre de moitié que celles données à la seconde; 3° en réduisant d'un côté les notes au quart de la valeur qu'elles conservent dans l'autre partie; 4° en faisant des syncoptes dans l'une, tandis que l'autre frappe les temps de chaque mesure; 5° en entretenant ces divers genres de combinaisons, et en y joignant des ornements de différentes sortes. Ces cinq opérations différentes donnent lieu à cinq espèces de contre-point qu'on appelle *contre-point simple de première, de deuxième, de troisième, de quatrième et de cinquième espèce*.

L'étude du contre-point se fait sur un chant donné, placé tantôt à la partie supérieure, tantôt à la basse, et l'on procède par imitation, c'est-à-dire en écrivant d'abord à deux, puis à trois, quatre, cinq, six, sept ou huit parties. Plus le nombre des parties augmente, plus naturellement les combinaisons se compliquent, et se multiplient. Si, par exemple, on écrit à trois parties, on peut mettre dans chacune des notes de valeurs inégales entre elles; à quatre parties, la syncope peut se faire entendre, etc.

On voit donc que le contre-point simple est la base de toute la science de la composition, et que tout musicien en ferait usage, même sans le savoir, du moment qu'il voudrait placer sous un chant ne fût-ce qu'un seul autre d'accompagnement. C'est toujours l'histoire de M. Jourdain faisant de la prose sans s'en douter.

Mais ce n'est pas tout, et là ne se borne pas le savoir théorique d'un musicien vraiment instruit. Le contre-point simple n'a d'autre rôle que de produire un effet d'harmonie unique; mais il y a le contre-point double, fondé sur certaines conditions particulières, et qui est appelé *contre-point renversable*, parce qu'il ne seules le doit être correct dans son état naturel, mais que l'harmonie produite par lui doit être d'un aussi bon effet lorsqu'il est renversé, c'est-à-dire lorsque une partie supérieure peut être placée à la basse, et réciproquement. On conçoit ce que cette double opération peut offrir de difficultés. Dans la composition dramatique, cette espèce de contre-point est peu usitée; mais dans la musique instrumentale et dans la musique d'église, où la grande source d'effets provient de la répétition d'un dessein mélodique et de son passage fréquent dans telle ou telle partie, le contre-point double est d'une extrême utilité.

Si le contre-point peut être renversé à trois parties différentes, il prend le nom de *contre-point triple*; s'il est renversable à quatre parties, il prend le nom de *contre-point quadruple*. Ce renversement peut s'opérer de diverses façons. Lorsqu'il consiste dans un simple déplacement à l'octave des parties extrêmes, sans changement du nom des notes, que l'une des parties graves passe à l'aigu, et réciproquement, on obtient le *contre-point double à l'octave*; si le renversement s'opère à l'octave de la quinte, soit supérieur, soit inférieur, on a le *contre-point double à la douzième*; si enfin la combinaison harmonique est telle que le renversement puisse s'effectuer à l'octave de la tierce supérieure ou inférieure, elle prend le nom de *contre-point double à la dixième*. Le premier, le contre-point double à l'octave, est le plus fréquemment employé, parce qu'il est de beaucoup le plus agréable à l'oreille.

La science du contre-point, telle que nous venons de la définir, est utile et rationnelle, et sa nécessité n'a pas besoin d'être démontrée; mais comme en tout l'abus est près de l'usage, le contre-point ne s'est pas trouvé à l'abri de la littérature de la grammaire, la rhétorique et d'autres espèces de contre-point, des combinaisons ridicules de sons, dans lesquelles cet art noble et généreux de la musique n'a réellenent rien à voir, et qui sont de simples rébus ignorants, et sans laquelle pourtant il serait impossible de composer tout mesurés de chant avec un accompagnement correct. La musique, en effet, est un art complexe, pour lequel il ne suffit pas d'avoir de l'imagination; car, comme à très-bien dit M. Félicien, « composer n'est pas seulement imaginer des mélodies agréables, ou trouver l'expression vraie des divers sentiments qui nous agitent, ou faire de belles combinaisons d'harmonie, ou disposer les voix d'une manière avantageuse, ou inventer de beaux effets d'instrumentation; c'est faire à la fois tout

cela, et beaucoup d'autres choses encore. Dans un quatuor, dans un chœur, dans une ouverture, dans une symphonie, chaque voix, chaque instrument a une marche particulière, et de tous ces mouvements se forme l'ensemble de la musique. Que l'on juge d'après cela de la complication qui embarrassait cette opération de l'esprit qu'on nomme *composition*, et des études qui sont nécessaires pour vaincre tous les obstacles d'un art si difficile! » Aussi les études de la science musicale doivent être parfaites, si complète, que la pratique de cette science devienne un jeu de l'esprit, et que l'imagination n'en soit jamais distraite.

Quelle que soit la nature de la pensée du compositeur lorsqu'il se trouve dans l'obligation de faire composer ensemble un certain nombre de voix ou d'instruments, il ne peut opérer que des cinq manières suivantes : 1° en donnant à chaque partie des notes d'égal durée; 2° en donnant à l'une d'entre elles des notes d'une durée moindre de moitié que celles données à la seconde; 3° en réduisant d'un côté les notes au quart de la valeur qu'elles conservent dans l'autre partie; 4° en faisant des syncoptes dans l'une, tandis que l'autre frappe les temps de chaque mesure; 5° en